

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-352 du 20 octobre 1982

chargeant le Camarade Jacques Alidou KOUSSE, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, de l'intérim du Camarade Zul-Kifl SALAMI, Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pour compter du 20 octobre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,;

VU le décret n° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 20 octobre 1982, le Camarade Jacques Alidou KOUSSE, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques est chargé de l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Zul-Kifl SALAMI.

Article 2. - Le Présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 20 Octobre 1982

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DE PRPE 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MPSE-MIEPSEP 6 autres ministères 18 BPE-DIC-INSAP 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-GDE CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Prefets 3 JORPB, SGG4.-